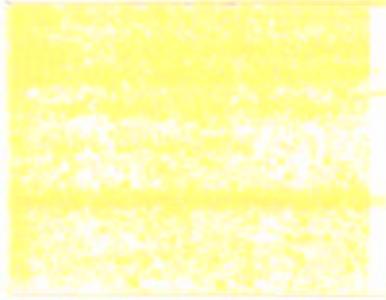


**MAIRIE DE  
TOULOUSE**  
www.toulouse.fr

Toulouse, le 12 août 2021

Jean-Luc Moudenc  
Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole



Références à rappeler : JLM/RD/21 038 114-p

Monsieur,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de la pétition que vous m'avez adressée le 16 juillet dernier, me faisant part de vos inquiétudes liées à l'implantation de la société Popafood dans le quartier des Chalets à Toulouse.

Bien sûr, je comprends le souhait des riverains de bénéficier d'un cadre de vie serein et apaisé. Nous avons d'ailleurs mis tout en œuvre pour parvenir à cet objectif.

A ce titre, mes collègues Olivier ARSAC, Adjoint au Maire en charge de la coordination des actions relatives à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat, Caroline ADOUE-BIELSA, Maire du quartier des Chalets, et les services concernés de la Collectivité, ont reçu quatre représentants des habitants du quartier. Lors de cet entretien, ils ont ainsi pu évoquer plus en détail les problématiques que vous souleviez dans votre courrier pétitionnaire, concernant l'installation de ces « Dark Kitchen ». Vous m'avez d'ailleurs fourni dans votre pétition un compte rendu de cet échange.

A l'issue de ce rendez-vous, une rencontre avec Olivier ARSAC, Caroline ADOUE-BIELSA, le service Centralités-Commerce de la Collectivité, et un des gérants du projet, a été organisée, vendredi 16 juillet dernier. Elle a permis d'aborder les inquiétudes des riverains et les solutions préventives à mettre en place pour que ce projet ne porte pas atteinte à la tranquillité de votre quartier.

Pour votre information, je tiens à vous rassurer sur un point : la Mairie de Toulouse est très attachée au respect des normes légales et réglementaires en vigueur. Les services de la Municipalité sont donc parfaitement mobilisés sur le contrôle réglementaire qui concerne ce projet.

Toutefois, si les permis déposés sont conformes, ils ne pourront être refusés. Légalement, le projet pourra donc aboutir.

Dans ce contexte, et pour compléter une donnée juridique que vous évoquiez, il est important de souligner qu'au niveau du 32 bis avenue Honoré Serres, il existait déjà deux établissements de restauration, vous y faites d'ailleurs allusion dans votre courrier. Or, même si le futur projet de Popafood n'envisage que la préparation des commandes et ne propose pas de service en salle, il n'y a pas de changement de destination au sens du Code de l'Urbanisme.

.../...

De plus, concernant le manque de transparence que vous déploriez dans votre courrier, pour votre information, le dépôt de déclaration préalable pour modification de façade a bien été accordé le 15 juillet dernier.

En outre, au cœur de notre système économique, il existe un principe supérieur de liberté commerciale qui fait qu'une collectivité ne peut s'opposer à l'installation de tel ou tel commerce. Nous ne pouvons agir que si les porteurs de projets souhaitent se concerter avec nos services. Dans ce cas précis, nous leur conseillons de s'orienter vers des lieux plus appropriés ; mais ici, en l'espèce, cela n'a pas été le cas.

Dans l'immédiat, je tiens à vous assurer de la mobilisation pleine et entière de notre Collectivité – dans la limite de ses prérogatives – pour faire respecter la réglementation en vigueur et assurer à l'ensemble des riverains du quartier des Chalets un cadre de vie agréable.

Enfin, dès mon arrivée au Capitole – donc, depuis 2014 –, j'ai voulu le rétablissement des Maires de quartier pour retrouver cette proximité indispensable entre élus et citoyens. J'espère sincèrement que le dialogue ainsi renforcé permettra d'améliorer la relation de proximité entre la Municipalité et les Toulousains.

Caroline ADOUE-BIELSA est donc à votre disposition pour évoquer plus avant cette question ou toute autre vous tenant à cœur concernant votre secteur.

A toutes fins utiles, son secrétariat est joignable en téléphonant au 05.62.27.41.19.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et dévoués,  
Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC